DÉPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

10 PLACE EDMOND PAILLAUD CREULLY 14480 CREULLY SUR SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération 2019 – 083 : Décision modificative n°1 Budget SPANC

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seulles, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires			
En exercice	Présents	Participants au vote	
49	39	45	
Le quorum ét valablement se		a séance peut	

VOTE A L'UNANIMITE Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, HOUSSIN. Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.

Ont donné pouvoir:

Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN

Alain DUVAL a donné pouvoir à Geneviève SIRISER Olivier QUESNOT a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).

2019-083: DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2019-027 du 5 avril 2019 portant « Budget annexe SPANC : budget primitif 2019 »
- Vu la délibération n°2019-079 du 15 novembre 2019 portant admission en non-valeur des créances irrécouvrables,
- Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales et action sociale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte budgétairement des admissions en non-valeur,

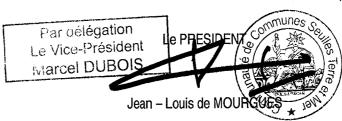
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- VOTE les modifications du budget SPANC comme suit :

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE		
	Section Fonctionnement				
6541	MISE EN NON VALEURS	584,00			
6226	HONORAIRES	- 584,00			

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN